Posture des « présidentiables » sur le sujet de la prescription des agressions sexuelles sur mineurs

Courrier début décembre 2016
Relance mail le 4 janvier 2017 pour les retardataires

		Réponse	Nature de la réponse
ARTAUD Nathalie	Lutte ouvrière	07/01/17	Imprescriptibilité
BAYROU François	Modem	programme	Absence de proposition
BENHAMIAS Jean-Luc	Primaires Citoyennes	programme	Absence de proposition
CHEMINADE Jacques	Solidarité et Progrès	19/12/16	Imprescriptibilité
DUPONT-AIGNAN Nicolas	Debout la France	programme	Absence de proposition
FILLON François	Force Républicaine	programme	Pas de modification /existant* Mais vote **en faveur** de PPL368-scrutin public
HAMON Benoît	Primaires Citoyennes	programme	Pas de modification /existant et vote **contre** la PPL368-scrutin public
JADOT Yannick	L'écologie avec Jadot	programme	Absence de proposition

		Réponse	Nature de la réponse
JARDIN Alexandre	Les Citoyens	07/01/17	Avis personnel : Imprescriptibilité Avis présidentiable : Référendum populaire
LARROUTUROU Pierre	Nouvelle Donne	programme	Absence de proposition
LASSALLE Jean	Jean Lassalle	programme	Absence de proposition Mais vote **en faveur** de PPL368-scrutin public
LE PEN Marine	Marine Présidente	31/12/16	Faits à la conscience = point de départ de la prescription
MACRON Emmanuel	En Marche	programme	Absence de proposition
MARCHANDISE Charlotte	Candidate société civile	contactée tardivement	« Bravo pour ce que vous faites » 05/01
MELANCHON Jean-Luc	La France insoumise	programme	Absence de proposition*

		Réponse	Nature de la réponse
MONTEBOURG Arnaud	Primaires Citoyennes	programme	Absence de proposition
PEILLON Vincent	Primaires Citoyennes	programme	Absence de proposition
PINEL Sylvia	Primaires Citoyennes	05/01/17	Imprescriptibilité
POUTOU Philippe	NPA	programme	Absence de proposition
de RUGY François	Primaires Citoyennes	programme	Absence de proposition Mais vote **en faveur** de PPL368-scrutin public
TAUBIRA Christiane	Parti Radical de G	posture Garde des Sceaux	Avis de sagesse au Sénat sur PPL368 puis contre à l'AN
VALLS Manuel	Primaires Citoyennes	posture 1er ministre	Pas de modification /existant

Nathalie ARTHAUD

lutte ouvrière

Pantin le 7 janvier 2017

Nathalie Arthaud
Candidate de Lutte ouvrière
à l'élection présidentielle 2017

STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES
Dr Violaine GUERIN
c/o Maison des Associations
20 rue Laure Diebold
75008 PARIS

Madame,

La situation de Jacqueline Sauvage, que François Hollande s'est enfin décidé à gracier il y a huit jours vient de rappeler la situation que vivent de nombreuses femmes victimes de violences, notamment sexuelles, mais aussi, comme vous l'écrivez, ce que vivent des hommes ou, pire encore, des enfants abusés sexuellement.

Je partage votre souci de donner aux victimes les moyens d'être défendues sur le plan juridique et moral et d'être soignées.

Je partage également votre souci que les faits ne soient pas prescrits, car des victimes peuvent très bien choisir le silence, ou se le voir imposer pour finir par se décider à demander réparation des années après. C'est fréquent pour des actes de pédophiles, pour les femmes battues et violentées mais également lorsqu'il s'agit de harcèlement sexuel au travail exercé par des hommes en position de domination hiérarchique usant de leur pouvoir de faire perdre son travail à une salariée qui réagit.

Les drames qui ont ému l'opinion dernièrement - adultes victimes de prêtres pédophiles dans leur enfance, Jacqueline Sauvage victime pendant 47 ans de violences conjugales, le reportage de France 5 sur le harcèlement sexuel au travail : fléau silencieux – illustrent bien la situation.

Je ne siège pas à l'Assemblée Nationale, je ne pourrai donc pas m'y prononcer lors du débat des 9 et 10 janvier 2017. Mais vous pouvez faire part de ma position.

Bien cordialement,

Nathalie Arthaud

LUTTE OUVRIERE B.P. 20029 – 93501 PANTIN CEDEX

Jacques CHEMINADE

Agnès Farkas
au Dr Violaine Guérin

Madame la présidente,

Tout d'abord, acceptez nos encouragements à poursuivre votre bataille. Elle est méritante et nécessaire car c'est une mesure de santé publique pour tous d'éradiquer « ce fléau social ».

Oui, il faut prendre en compte la révélation des faits comme point de départ de la prescription. Il faut aider les victimes à dénoncer l'agresseur et les faits même des années après l'agression.
De ce fait, bien sûr, l'imprescriptibilité pour les violences sexuelles commises sur des mineurs doit être admise et votée.

Dans l'attente d'un rendez-vous de votre part, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations cordiales.

Agnès Farkas

Extrait du programme à la présidentielle de Jacques Cheminade

Jacques CHEMINADE

- **Lutte contre le sexisme**

La France est l'un des pays développés où les inégalités entre homme et femme sont les plus choquantes. Les salaires moyens des femmes sont aujourd'hui d'environ 25 % inférieurs à ceux des hommes, et à compétence égale (âge, diplômes, expérience…), ils le sont de 17 %. Très peu de progrès ont été accomplis depuis 50 ans en ce domaine, la crise actuelle ayant même tendance à inverser les choses. Outre le congé paternité, je défendrai trois initiatives :

- **une loi-cadre contre les violences sexistes dans toutes leurs dimensions, s'inspirant de la loi espagnole** mais allant au-delà : violence dans la famille et le couple, au travail, dans les lieux publics. Les femmes victimes devront bénéficier d'un accès prioritaire aux logements sociaux ;
- **l'interdiction de toute forme de publicité sexiste**, sous peine d'amendes plus lourdes ;
- **la lutte contre le sexisme de la fiche de paie**, prévoyant des objectifs chiffrés et des sanctions ;
- **la lutte contre la prostitution suivant l'exemple suédois** : considérer la prostitution comme une forme de violence faite aux femmes et aux enfants, pénaliser l'achat de faveurs sexuelles par un système d'amendes et en décriminaliser la vente, c'est-à-dire supprimer le délit de racolage passif, former les forces de l'ordre et les magistrats à cette nouvelle approche, offrir des services sociaux complets pour toute personne prostituée désirant de l'aide afin de quitter cette activité. Bien entendu, la lutte contre tous les trafics que je préconise visera en priorité le trafic d'êtres humains.
- **Il est enfin évident que la fixation à 2,5 % du taux de droit de partage des patrimoines de couples au moment de leur divorce doit être annulée et ramenée à 1,1 % comme auparavant**. Cette mesure décidée elle aussi le 7 novembre par le gouvernement Fillon n'a pas plus de sens que la désindexation partielle des allocations familiales.

François FILLON

Propositions pour la liberté des femmes

https://www.fillon2017.fr/wp-content/uploads/2016/11/PROGRAMME_FINAL_APERCU.pdf

Benoît HAMON

« Augmentation du délai de prescription du viol

Je ferai passer le délai de prescription du viol à 20 ans (aujourd'hui 10 ans pour les viols commis sur majeurs, 20 ans pour les viols commis sur mineurs) pour que ceux qui se rendent coupables d'un crime aussi grave soient punis, même des années après. Les victimes de viol sont souvent isolées, parfois contraintes au silence et prennent conscience de ce qu'elles ont subi bien des années plus tard. Ce délai de prescription s'établit déjà à quinze ans au Danemark, en Espagne, en Pologne, et à vingt ans en Allemagne et aux Pays-Bas

Je soutiens, je partage sur les réseaux #PrescriptionViol »

Monsieur Hamon n'intègre pas dans son programme la réforme de la prescription pénale et n'envisage pas de modification pour les mineurs

Alexandre JARDIN

A titre personnel, je suis en faveur de l'imprescriptibilité.

En tant que présidentiable, il me semble indispensable de placer ce sujet de fond de la société dans le cadre de la démocratie citoyenne. Un référendum est nécessaire sur le sujet, tout comme cela a été le cas en Suisse (je précise qu'il faut déverrouiller en France sur le plan constitutionnel l'accès au référendum d'initiative populaire).
C'est autant la décision que le process qui est important. Créer du débat est fondamental pour la prise de conscience des citoyens de la gravité de ce sujet et des conséquences des violences sexuelles qui touchent les femmes, les hommes et les enfants.
Il est important de respecter les gens dans ce processus décisionnaire et ne pas confondre débat politique et question de fond de société sur lequel tout le monde doit se prononcer en son nom propre.

MARINE
Présidente

AU NOM DU PEUPLE

Dr Guérin,

La défense des plus faibles est une lutte dans laquelle je me suis engagée depuis longtemps, d'abord comme avocate puis comme responsable politique. En tant que responsable politique, mais aussi en tant que mère de famille, je suis infiniment sensible à la cause des enfants et particulièrement des victimes de violences sexuelles. Peu de progrès concrets ont été faits dans ce domaine. La justice reste souvent trop laxiste, les coupables en tirent un sentiment d'impunité inacceptable et les victimes qui ne peuvent voir justice rendue ont encore plus de mal que les autres à surmonter les épreuves endurées.

L'allongement de la durée de la prescription jusqu'aux 38 ans de la victime pour certains crimes et délits sur mineurs a été une bonne mesure mais loin d'être suffisante. Quant au doublement des délais de prescription pénale récemment voté à l'Assemblée nationale et au Sénat, il change lui aussi la donne, mais de manière encore non satisfaisante.

Les victimes ne se sentent pas assez soutenues par le système judiciaire et la question de la prescription est un point essentiel pour répondre à leurs attentes. Ce n'est pourtant pas le seul. L'ensemble de la procédure judiciaire est souvent vécu comme une épreuve de plus, qui ravive à chaque étape le traumatisme lié aux violences subies.

Dans ces conditions, il me paraît logique de réformer la législation afin de commencer à faire courir le délai de prescription au moment où les faits sont connus. C'est déjà le cas pour les escroqueries et les abus de faiblesse, il serait parfaitement normal et logique que la prescription des crimes ayant donné lieu à une amnésie post-traumatique soit traitée de la même façon que pour les abus de faiblesse.

Dans le même temps, des politiques de prévention et de formation des personnels de police et de justice seront menées, afin que les victimes soient mieux accueillies et mieux écoutées et que, ayant davantage confiance dans les institutions chargées de les protéger, elles soient incitées à porter plainte le plus tôt possible. C'est pourquoi je créerai une unité spéciale de professionnels formés à l'accompagnement de ces victimes afin de faciliter leur parcours juridique et de leur assurer une protection et une prise en charge optimales.

En revanche, je ne mettrai pas en place d'imprescriptibilité. Cette notion ne fait pas partie traditionnellement du droit français et créerait une forme de déséquilibre juridique. Elle n'a été admise que pour les crimes contre l'humanité, dans un cadre international très particulier. Je lui préfère donc l'application rigoureuse de peines très strictes, y compris la perpétuité réelle, ainsi que la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention et de détection des crimes pédophiles pour raccourcir au maximum le délai entre la commission des faits et leur dénonciation.

Je vous prie d'agréer, Dr Guérin, l'expression de ma considération distinguée,

Marine LE PEN,
Candidate à la présidence de la République.

SIÈGE DE CAMPAGNE DE MARINE LE PEN
262, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

Marine LE PEN

Jean-Luc MELENCHON

- Renforcer la loi contre les violences faites aux femmes
- Instaurer une loi de lutte contre le sexisme
- Abolir la prostitution

Trois mesures générales indiquées, rien de précis sur les agressions sexuelles et les délais de prescription, rien sur les agressions sexuelles sur mineurs

Sylvia PINEL

La Présidente

Paris, le 5 janvier 2016

Objet : Réponse au courrier envoyé aux candidat-e-s à la Présidentielle

Madame,

Dans un courrier, vous m'avez interpellée sur les questions, graves et importantes, des violences sexuelles. Comme vous le soulignez tout à fait, ce fléau est l'expression ultime des inégalités qui plombent notre société et l'émancipation de chacune et chacun.

Les chiffres sont malheureusement édifiants. En effet, 13 millions de personnes ont été victimes de ces violences à des degrés divers. Grâce à l'action de nombreuses associations comme la vôtre, des changements législatifs ont vu le jour, des campagnes de prévention, la formation des professionnels dans la sécurité, comme dans la justice, ont permis de faire de la question des violences sexuelles un véritable sujet de politique publiques.

Mais, malgré tous ces efforts, la réalité demeure inacceptable et des mesures doivent encore être prises pour une réponse forte et adaptée des pouvoirs publics. C'est pourquoi, le programme que je défends lors des primaires citoyennes prévoit un certain nombre de mesures dans ce sens :

- Mise en place dans chaque commissariat et brigade de Gendarmerie d'une "Brigade départementale d'aide aux victimes de violences", référente en matière de recueil de plaintes, d'instruction des procédures d'enquêtes et judiciaires en lien avec le parquet et/ou la cour d'appel. Cette brigade centraliserait et instruirait toutes les plaintes initiales des commissariats, brigades de gendarmerie du département.

- Présence permanente en brigade et commissariat d'une association officielle d'aide aux victimes (INAVEM, ADAVIP, CIDFF, etc.) chargée d'accueillir, d'informer et d'orienter les victimes dès le dépôt de plainte sur les plans juridiques, sociaux et psychologiques.

- Suppression des mains courantes dans les commissariats et brigades de gendarmerie pour ce type de fait afin d'éviter les tentatives de dissuasion à déposer plainte.

- Mise en place sur l'ensemble du territoire national de "Protocoles départementaux de prévention et de lutte contre les violences" sous

13, rue Duroc – 75007 PARIS
Tél. : 01 45 66 67 68 – Fax : 01 45 66 47 93
www.partiradicaldegauche.fr – Email : prg@prg.com.fr

PRG
Parti Radical de Gauche

Sylvia PINEL

l'égide de la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DDCS), permettant une mutualisation inter-régionale des compétences et des actions.

- Application en droit européen de la "Convention d'Istanbul" et transposition en droit français.
- Mise en place de l'éloignement du conjoint violent, amélioration de l'hébergement social et de la mise à disposition généralisée du téléphone « Grand danger ».
- Mise en place d'un plan pluriannuel de prévention et d'information sur le harcèlement sexuel : campagne d'affichage permanente dans les lieux publics, entreprises, lycées, collèges et transports.
- Création d'un sigle "Stop au harcèlement" à apposer sous forme de logo sur toutes les affiches et documents d'information édités par les collectivités et les ministères dans les domaines du sport, de la culture, de l'emploi, de la vie associative et à destination du grand public.
- Peine d'inéligibilité à vie pour les auteurs condamnés pénalement pour des faits de harcèlements et tout autre délit ou crime de violences faites aux femmes.
- Suppression de la prescription en donnant au crime de viol un caractère imprescriptible.
- Abrogation de la loi Perben 2 qui permet la correctionnalisation du viol en la requalifiant en agression sexuelle.

J'espère que ces différents éléments répondent à vos interrogations. Je suis d'ailleurs tout à fait disposée à ce que l'un de mes représentants ou moi-même vous rencontre prochainement pour évoquer plus en détail ces différents sujets.

Je vous prie, Madame, Monsieur, de recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Sylvia Pinel

Sylvia PINEL

Présidente du Parti Radical de Gauche
Candidate aux Primaires Citoyennes

13, rue Duroc – 75007 PARIS
Tél. : 01 45 66 67 68 – Fax : 01 45 66 47 93
www.partiradicaldegauche.fr – Email : prg@prg.com.fr